

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2016


PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**
Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016
Délibération n° : 2016.057

Page 1 sur 2

DELIBERATION n°2016.057 : ENERGIE : Plan d'actions projets TEPCU 2

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Guillestrois le 05 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaients présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Pouvoir à M Sébastien FINE	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras			
Christian LAURENS	Pouvoir à M Max BREMOND	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Absent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le plan d'action du premier volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dont le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte certaines actions.

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie de transition énergétique initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec les acteurs du territoire.

Que pour le suivi du plan d'actions du programme du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a constitué un comité de pilotage comprenant les services de l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, les communautés de Communes, le Parc naturel régional du Queyras, et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,

Que le second volet du programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, prendra effet à la signature de l'avenant de la convention du premier volet, à l'automne 2016, pour une durée de 3 ans.



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016

Délibération n° : 2016.057

Page 2 sur 2

DELIBERATION n°2016.057 : ENERGIE : Plan d'actions projets TEPCU 2

Que la part d'autofinancement des actions du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'élève à 20 %.

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		0	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de porter des actions du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017-2018-2019 en lien avec les thématiques du programme comme suit :

- Thématique 1 : Réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments et l'espace public : Suivi de la Formation à la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie

Thématique 2 : Diminution des gaz à effet de serre et pollutions liées aux transports : Information mobilité, énergie ; unité mobile du Territoire à Energie Positive et Diagnostic et investissement des nouveaux modes de travail et réunion pour le PETR

Thématique 5 : Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable : Atlas territorial de la biodiversité en lien avec le PNRQ ; Eclairage public et extinction nocturne en lien avec le syndicat d'éclairage public

Thématique 6 : Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux : Défi des familles à énergie positive, à mobilité positive en lien avec l'espace info énergie ; Valorisation des énergies renouvelables du territoire ; route des énergies.

Que ces actions devront être étalées sur les 3 années du programme ;

De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions ;

De continuer d'avoir un poste mutualisé sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras sur cette thématique ;

Que ces actions puissent être portées conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras, notamment l'action de réalisation/mise à jour d'un atlas de la biodiversité territoriale ;

Approuve le plan de financement global des actions du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les 3 années 2017 2018 2019.

Dépenses		Recettes	
Actions TEPCV 2	360 000€	Fond de financement de la transition énergétique	288 000
		Autofinancement	66 000
TOTAL	360 000€	TOTAL	360 000€

Autorise Monsieur le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

